



Allocations familiales et séparation de biens

Par Visiteur

Bonjour

je me suis mariée en septembre mais mon conjoint et moi même avons deux domiciles (à cause de pbs d'entente avec nos enfants respectifs)nous sommes mariés sous séparation de biens,les impôts nous autorisent donc à faire deux déclarations d'impôts,par contre les allocations familiales

vont considérer nos deux salaires et donc me supprimer mon apl et mon complément familial(mon ex-mari ne me verse pas de pension alimentaire)alors que chacun assume seul ses frais d'appartement et autres;les allocations familiales me demandent par ailleurs de leur écrire une lettre mentionnant:séparation géographique,domicile distinct mais se voient toujours;existe t il un texte de loi pour les allocations familiales en ce qui concerne cette situation qui ne me parait pas très juste;pourquoi les impôts considèrent bien les deux domiciles et pas les allocations familiales?
cordialement

Par Visiteur

Bonjour.

En une question, vous mettez le doigt sur tout ce que je critique depuis des années, Bravo!

Les impôts et la CAF n'ont aucun lien semble de sorte que par exemple=

-Si vous vivez avec votre concubine (donc non marié): vous allez payer deux impôts distincts, mais la CAF va apprécier les revenus dans leur globalité (on tient compte des revenus des deux) en considérant qu'il y a solidarité financière entre les deux.

Dans votre cas, c'est un peu la même chose. Les impôts considèrent que dans la mesure où vous êtes séparé de bien et ne vivaient pas sous le même toit, vous devez payer deux impôts distincts mais la CAF, comme elle l'aurait fait pour des concubins vivant ensemble, considère que du fait du "mariage", vous êtes lié financièrement à votre femme!

Le système est complexe et dénué de tout fondement logique. Rassurez vous en vous disant que vous êtes des millions à trouver le système incompréhensible mais que le gouvernement ne fera rien pour autant..

Bien cordialement.

Je reste à votre entière disposition.